



**RSM Ouest Audit**

24, Place d'Avesnieres  
BP 30423  
53004 Laval Cedex  
France  
T +33 2 43 02 90 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

**DRONE VOLT**  
**Société Anonyme à Conseil d'Administration**  
**au capital de 1 066 077 euros**

**14 rue de la Perdrix**  
**93420 VILLEPINTE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

**A l'assemblée générale des actionnaires de la société DRONE VOLT SA,**

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **DRONE VOLT** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

La note « 2.2 Continuité d'exploitation » de l'annexe expose les paramètres retenus pour l'application du principe de continuité d'exploitation du Groupe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons analysé ces informations et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

La note « 3.7 Immobilisations incorporelles (hors goodwill) » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle. Nous nous sommes assurés que les notes 3.7 et 6.1 de l'annexe fournissent une information appropriée.

La note « 3.20 Impôts différés et impôt sur les bénéfices » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des impôts différés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des impôts différés ainsi que celles retenues pour leur maintien. Nous nous sommes assurés que les notes 3.20 et 6.12 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les notes « 3.1.1 Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2018 » « 3.21 Reconnaissance du revenu » de l'annexe des comptes consolidés exposent notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **VERIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

• Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

• Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

FAIT à LAVAL, le 12 avril 2019

**RSM Ouest Audit**  
Commissaire aux comptes



**Jean-François MERLET**  
Associé

## I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 1. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	31/12/2018	31/12/2017
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5.1</b>	<b>7 421</b>	<b>7 778</b>
Autres produits de l'activité		93	31
Achats consommés		-5 032	-5 828
Charges de personnel	<b>5.2</b>	-1 884	-2 038
Charges externes	<b>5.3</b>	-2 758	-2 958
Impôts et taxes		-49	-71
Dotations aux amortissements	<b>6.1 et 6.2</b>	-666	-271
Dotations aux provisions	<b>5.4</b>	1	-91
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis			
Autres produits et charges d'exploitation	<b>5.5</b>	-224	-73
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-3 098</b>	<b>-3 520</b>
Autres produits et charges opérationnels	<b>5.6</b>	-34	-15
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-3 132</b>	<b>-3 536</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence dans la continuité des activités			
<b>Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des sociétés MEE dans la continuité des activités</b>		<b>-3 132</b>	<b>-3 536</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			23
Coût de l'endettement financier brut	<b>5.7</b>	-133	-47
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>-133</b>	<b>-24</b>
Autres produits et charges financiers		-9	-16
Charge d'impôt	<b>5.8</b>	567	865
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence			
<b>Résultat net d'impôt des activités maintenues</b>		<b>-2 707</b>	<b>-2 711</b>
Résultat des activités non maintenues			
Charge d'impôt relative aux activités non maintenues			
<b>Resultat net des activités non maintenues</b>			
<b>Part du groupe</b>		<b>-2 464</b>	<b>-2 539</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>-242</b>	<b>-172</b>
		35 535 908	24 983 372
Résultat net de base par action		-0,0762 €	-0,1085 €
Résultat net dilué par action		-0,0762 €	-0,1085 €

## 2. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2018

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat net</b>	<b>-2 707</b>	<b>-2 711</b>
Ecarts de conversion	7	1
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en Capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Impôts		
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>7</b>	<b>1</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-2 700	-2 710
Dont part du Groupe	- 2 457	- 2 538
Dont part des intérêts minoritaires	- 242	- 172

### 3. Bilan consolidé

En milliers d'euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Goodwill	6.1	152	152
Autres Immobilisations Incorporelles	6.1	4 328	2 143
Immobilisations Corporelles	6.2	978	575
Immeubles de placement			
Participations entreprises associés			
Actifs financiers disponibles à la vente			
Autres actifs financiers	6.3	141	155
Autres actifs non courants	6.4		92
Actifs d'impôts non-courants	6.4	3 012	2 330
<b>Actifs non courants</b>		<b>8 611</b>	<b>5 445</b>
Stocks et en-cours	6.5	1 497	1 373
Clients et comptes rattachés	6.6	1 168	824
Autres actifs courants	6.7	818	780
Actifs d'impôts courants			34
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.8	739	2 939
Actifs destinés à être cédés			
<b>Actifs courants</b>		<b>4 222</b>	<b>5 950</b>
<b>Total Actif</b>		<b>12 834</b>	<b>11 397</b>

Passif		31/12/2018	31/12/2017
Capital émis		1 066	750
Réserves		9 650	8 781
Titres en auto-contrôle		-99	-68
Résultat de l'exercice		-2 464	-2 539
Intérêts minoritaires		-268	-26
<b>Capitaux propres</b>	<b>§ 6</b>	<b>7 885</b>	<b>6 897</b>
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	6.9	1 708	1 511
Passifs d'impôts non-courants			
Provisions à long terme	6.10	9	10
Autres passifs non courants		1	
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 718</b>	<b>1 521</b>
Fournisseurs et comptes rattachés		613	949
Emprunts à court terme	6.9	20	21
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	6.9	1 526	1 131
Passifs d'impôts courant			59
Provisions à court terme	6.10	41	122
Autres passifs courants	6.11	1 032	697
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés			
<b>Passifs courants</b>		<b>3 232</b>	<b>2 979</b>
<b>Total Passif</b>		<b>12 834</b>	<b>11 397</b>



## 4. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-2 707</b>	<b>-2 711</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	584	271
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
Charges et produits calculés liés aux stockoptions et assimilés		
Autres produits et charges calculés		
Plus et moinsvalues de cession		
Profits et pertes de dilution		
Quotepart de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Dividendes (titres non consolidés)		
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et</b>	<b>-2 123</b>	<b>-2 440</b>
Coût de l'endettement financier net	133	24
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-567	-865
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et</b>	<b>-2 558</b>	<b>-3 281</b>
Impôts versé		
Variation du B.F.R. lié à l'activité	-430	-407
Autres flux générés par l'activité		
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-2 987</b>	<b>-3 688</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 375	-2 074
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Incidence des variations de périmètre		-95
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		
Variation des prêts et avances consentis		453
Subventions d'investissement reçues		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-3 375</b>	<b>-1 716</b>
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
<i>Versées par les actionnaires de la société mère</i>	1 659	4 969
<i>Versées par les actionnaires minoritaires</i>		100
Rachats et reventes d'actions propres	-76	-11
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	3 260	2 066
Remboursements d'emprunts	-661	-110
Intérêts financiers nets versés	-18	-24
Autres flux liés aux opérations de financement		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>4 163</b>	<b>6 989</b>
Incidence des variations des cours des devises		-1
Incidence du passage en IFRS 5		
<b>Variations de la trésorerie nette</b>	<b>-2 198</b>	<b>1 585</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>2 917</b>	<b>1 332</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>719</b>	<b>2 917</b>

## 5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'€uros	Capital	Réserves et résultats	Gains et pertes en C.Propres	Situation nette Groupe et minoritaires	Situation nette Groupe	Situation nette Minoritaires
<b>Capitaux propres 31/12/2016</b>	<b>445</b>	<b>2 045</b>	<b>-1</b>	<b>2 489</b>	<b>2 494</b>	<b>-6</b>
Correction des A nouveaux		-13		-13	-40	27
Variation de capital	304	6 737		7 041	7 041	
Opérations sur titres auto-détenus		-7		-7	-7	
Résultat net 31/12/2017		-2 711		-2 711	-2 540	-172
Variation des écarts de conversion			-1	-1	-1	-0
Variation de périmètre		100		100		100
Autres variations					-25	25
<b>Capitaux propres 31/12/2017</b>	<b>750</b>	<b>6 150</b>	<b>-3</b>	<b>6 896</b>	<b>6 922</b>	<b>-26</b>
Correction des A nouveaux		-8		-8	-8	
Variation de capital	317	3 455		3 771	3 771	
Opérations sur titres auto-détenus		-76		-76	-76	
Résultat net 31/12/2018		-2 707		-2 707	-2 464	-242
Variation des écarts de conversion			7	7	7	
Variation de périmètre						
Autres variations						
<b>Capitaux propres 31/12/2018</b>	<b>1 066</b>	<b>6 813</b>	<b>4</b>	<b>7 883</b>	<b>8 152</b>	<b>-269</b>

## II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES 2018

### 1. Présentation du groupe, faits caractéristiques de l'exercice et périmètre de consolidation

#### 1.1. *Présentation du groupe*

DRONE VOLT une société par actions anonyme au capital de 1.066.077,24 euros composé de 35.535.908 actions de 0,03 € de valeur nominale

Elle est enregistrée au RCS Bobigny 531 970 051. Le siège social est domicilié 14 rue de la Perdrix 93240 Villepinte.

DRONE VOLT est une société française dont les titres sont admis aux négociations sur le marché pan-Européen Euronext Growth (anciennement dénommé Alternext), marché non réglementé mais contrôlé au sens des directives de l'Union Européenne. 88% des titres de capital sont disponibles sur le marché Euronext Growth.

Le groupe DRONE VOLT est spécialisé dans la conception, l'assemblage et la commercialisation de drones terrestres et aériens télécommandés destinés aux secteurs des médias (notamment de la diffusion de chaînes TV), de la sécurité et de la surveillance, du transport, et de la topographie. Le groupe propose également des prestations de formation et d'assistance technique. La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante : France (41%), Europe (49%) et autres (10%).

Le groupe exerce ses activités en France et à l'international au travers de filiales au Danemark, Benelux, Canada, aux Pays-Bas ou d'agents aux USA et en Suisse. La répartition géographique du CA est la suivante : France (41%), International (59%).

DRONE VOLT fournit des solutions globales professionnelles « sur mesure » en constructeur intégré de drone civil professionnel :

- Conception de drones, développement des capteurs à usage professionnel et les applicatifs permettant leur utilisation dans les secteurs d'activité visés par la société,
- Fabrication de drones et des composants pour chacune des applications visées,
- Développement d'un service spécialisé dans la recherche et le développement permettant l'utilisation des drones au travers d'applications mobiles,
- Etudes de faisabilité de nouveaux drones afin de répondre aux besoins du client,
- Prestations de formation adaptées aux besoins des clients,
- SAV et Maintenance.

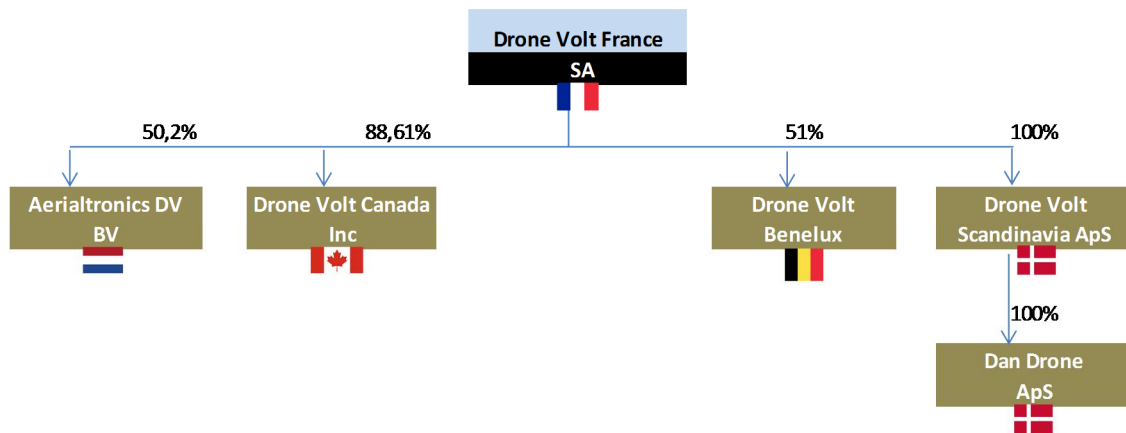
Les états financiers consolidés ci-joints, présentent les opérations de la société DRONE VOLT et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les comptes présentés sont audités. Les états financiers sont présentés en millier d'euros.

## 1.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation est le suivant

Entités	Forme	SIRET	Méthode	31/12/2018	31/12/2017
				%	%
Drone Volt France	SA	53197000510	IG	100	IG
Aerialtronics BV DV	BV		IG	50,2	IG
Dronevolt Benelux			IG	51	IG
Dronevolt Canada Inc			IG	88,61	IG
Dronevolt Scandinavia ApS			IG	100	IG
Dan Drone APS			IG	100	IG



## 1.3. Gouvernance

L'assemblée générale du 11 mai 2017 a décidé de réunifier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ces fonctions sont assurées depuis le 11 mai 2017 par Monsieur Olivier Gualdoni.

## 1.4. Faits caractéristiques de l'exercice

- Lors de sa réunion du 16 mars 2018, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle convention réglementée *a posteriori* conclue entre la Société et la société DIMITRI BATSI INVESTISSEMENTS, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société, le 1<sup>er</sup> juin 2017.
- Depuis le 3 avril 2018, la société DRONE VOLT a été transférée du groupe de cotation E1 (placement privé) à E2 (offre au public) sur le marché Euronext Growth Paris.
- Monsieur Christophe DABREMONT a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 mai 2018. Lors de sa réunion du 4 mai 2018, le Conseil d'administration a coopté, en remplacement de Monsieur DABREMONT, Monsieur Stanislas VEILLET pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'en 2021, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Lors de sa réunion du 4 mai 2018, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation de compétence consentie aux termes de la 11<sup>ème</sup> résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2018, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires. Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a décidé d'émettre au profit d'ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES huit cents (800) OCABSA d'une valeur nominale de dix mille (10.000) euros chacune et a délégué au Président Directeur Général tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission de celles-ci.
- A la suite de cette réunion du Conseil d'administration, la Société a signé un accord de financement avec la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES en date du 31 mai 2018<sup>1</sup>. Cet accord prévoit l'émission d'un maximum de 10 tranches d'obligations convertibles en actions (OCA) avec bons de souscription d'actions (BSA) attachés (OCABSA). Chaque tranche émise donne droit de souscrire à 80 OCA de 10 000 € de nominal, convertibles en actions ordinaires de DRONE VOLT et 160 000 BSA, 1 BSA donnant droit de souscrire à 1 action ordinaire de DRONE VOLT. Le prix unitaire de souscription d'une OCA est fixé à 9 300 € et

---

<sup>1</sup> Cf. Communiqué de presse du 1er juin 2018

chaque tranche est souscrite au prix de 744 000 € L'émission de l'intégralité des OCA permettrait à DRONE VOLT de réaliser une augmentation de capital de 8 M€ (prime d'émission incluse) maximum. Cette émission permet à DRONE VOLT de renforcer la crédibilité financière de la société face à de grands donneurs d'ordres dans un contexte de négociations avancées et de signatures de contrats significatifs. Au 31 décembre 2018 deux tranches d'OCA, soit 160, ont été émises pour un montant total de 1.600.000 € Parallèlement 80 OCA ont été converties au cours de l'exercice 2018 et ont donné lieu à l'émission de 3.253.347 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 97.600,41 €

- Lors de sa réunion du 11 juin 2018, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 10ème résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2018, à l'effet de décider de l'émission d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires par placement privé auprès d'un cercle restreint d'investisseurs, dans la limite de 20% du capital social par an. Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a fixé le nombre maximum d'actions nouvelles de la Société à 5.000.000 actions d'une valeur de 0,03 euro, correspondant à un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 150.000 euros et a subdélégué au Président Directeur Général le pouvoir pour arrêter les modalités définitives de l'opération d'augmentation de capital et la réaliser. Par décision en date du 18 juin 2018, le Président Directeur Général a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration dans sa réunion du 11 juin 2018 et a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant nominal maximum de 107.637,81 euros, soit un nombre maximum de 3.587.927 actions. Dans le cadre de cette opération, la Société a placé 3.587.927 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,03 euro, au prix unitaire de 0,60 euro, prime d'émission incluse, pour un montant de 2.152.756,20 euros. L'augmentation de capital social corrélatrice a été constatée par une décision du Président Directeur Général en date du 22 juin 2018.
- Au cours de l'exercice 2018 et conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 5 janvier 2016 et du Conseil d'administration du 21 janvier 2016, 5 tranches d'OCABSA soit 125 OCA ont été émises pour un montant de 1.250.000 € en faveur de la société YA Global Master SPV LTD, fond d'investissement géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global. Ces OCA sont assorties de bons de souscription d'actions. Parallèlement 125 OCA ont été converties au cours de l'exercice 2018 et ont donné lieu à l'émission de 3.567.262 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 107.017,86 €
- Le 22 décembre 2018 les bénéficiaires des 144.000 actions attribuées gratuitement par le Président du conseil d'administration le 22 décembre 2017 sont devenus propriétaires de ces actions. En conséquence une augmentation de capital, prélevée sur les réserves, a été réalisée pour un montant de 4.320 €

## 2. Base de préparation

### 2.1. *Déclaration de conformité*

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 sont établis sur la base d'une continuité d'exploitation et en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les états financiers consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration et arrêtés le 18 mars 2019. Ils seront soumis pour approbation par l'assemblée générale le 29 avril 2019.

### 2.2. *Continuité d'exploitation*

Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en application du principe de continuité d'exploitation. Pour ce faire, le Conseil d'Administration a tenu compte :

- de la situation au 31 décembre 2018 de l'actif net réalisable et du passif exigible ;
- des prévisions de trésorerie de la Société et de ses filiales pour les 12 mois suivant la date de clôture ;

Le Conseil d'administration, après avoir examiné ces différents éléments, a estimé que la société pourra faire face à ses besoins en trésorerie et ce jusqu'au 31 décembre 2019 au minimum, et par conséquent que les comptes annuels devaient être préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

## 2.3. Comparabilité des comptes

Les comptes des années 2017 et 2018 sont établis sur une durée de 12 mois.

A l'exception des normes, amendements et interprétations entées en vigueur après la clôture du dernier exercice (voir note 3.1 ci-dessous), les principes comptables suivis par le groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe de l'exercice précédent.

## 2.4. Base d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs qui sont évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS. Les catégories concernées sont les suivantes :

- Les instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur ;
- Les instruments financiers non dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, évalués à la juste valeur ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou passif financier à sa juste valeur.

## 2.5. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société Drone Volt S.A. et toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

## 2.6. Recours à des estimations

Pour établir ses comptes, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes. La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, notamment en raison du contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur :

- Les prévisions d'activité et de trésorerie sous-tendant l'hypothèse de continuité d'exploitation du groupe ;
- La détermination des impôts différés actifs ;
- L'estimation des dénouements probables des risques et litiges en cours.



### 3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon constante sur toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés et ont été appliquées systématiquement par toutes les entités du Groupe.

#### 3.1. *Nouvelles normes et interprétations*

##### 3.1.1. *Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018*

- Principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire ou applicable par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2018:
  - IFRS 9 : Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers qui remplace la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016, est applicable de manière obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le groupe n'a pas recours à des instruments financiers relevant de la norme IFRS 9.

- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients

La norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires a été appliquée prospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Son application n'a pas d'effet sur les états financiers du Groupe, étant donnée la nature de ses activités.

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2018. Elles concernent principalement :

- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ». Les montants concernés sont non significatifs au 31 décembre 2018.
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016.

##### 3.1.2. *Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2018*

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- IFRS 16 « Contrats de location » ;

- IFRIC 23 « Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat » ;
- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- Amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2015-2017.

L'étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes, amendements de normes et interprétations est en cours.

IFRS 16 « Contrats de location » modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplacera la norme et interprétations IAS 17, et les interprétations IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. IFRS 16, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2019, impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs, impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location-financement actuels. Compte tenu de la durée moyenne relativement courte des contrats de location de biens mobiliers, l'estimation à date de l'effet des retraitements de la nouvelle norme sur les états financiers du Groupe devrait être non significative.

### 3.2. *Regroupements d'entreprise*

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en date d'acquisition (conformément à la norme IFRS 3 révisée), qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables.

Le Groupe évalue le goodwill / Profit sur acquisition à des conditions favorables à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat. Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. La contrepartie transférée (qui comprend le prix payé) pour acquérir la cible est évaluée à la juste valeur. Elle correspond à la somme des justes valeurs des actifs donnés aux vendeurs, des dettes de l'acquéreur vis-à-vis des vendeurs, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

### *3.3. Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle*

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et, en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle liés à des transactions qui ne conduisent pas à une perte de contrôle, sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

### *3.4. Méthodes de consolidation*

- Filiales

Les filiales placées sous le contrôle exclusif du Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont homogénéisées et alignées sur celles adoptées par le Groupe.

- Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Cette présomption est revue selon les modes de gouvernance et de gestion effectifs de ces entités.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

- Perte de contrôle

Lors d'une perte de contrôle, le Groupe dé comptabilise des actifs et passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, celle-ci est évaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle. Ensuite, la participation est comptabilisée en tant qu'entreprise mise en équivalence ou actif financier disponible à la vente, en fonction du niveau d'influence conservé.

### 3.5. *Conversion des états financiers en monnaies étrangères*

Les actifs et passifs des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, et dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de produits et charges sont convertis aux taux moyens de l'année qui approchent, en l'absence de fluctuation significative, le cours en vigueur à la date des différentes transactions. Il en va de même en ce qui concerne les flux de trésorerie et les variations du besoin en fonds de roulement. Les écarts résultant de ces modalités de conversion des comptes de bilan et de résultat sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Il s'agit :

- des écarts liés à la différence entre les taux de change à l'ouverture et à la clôture de l'exercice dégagés lors de la conversion des postes du bilan qui forment la contrepartie des capitaux propres d'ouverture ;
- de ceux dus à la différence entre les taux moyens annuels et de clôture constatés lors de la conversion du résultat global.

Les taux de conversion retenus par le groupe pour la conversion des comptes de l'état de la situation financière des entités étrangères sont ceux édictés par la banque de France. Concernant l'état du résultat global il s'agira des taux moyens sur la période en cours.

Les taux de conversion utilisés pour la période close au 31 décembre 2018 par le Groupe sont les suivants :

Devises	31 Décembre 2018		31 Décembre 2017	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
CAD - Dollar canadien	1,560	1,529	1,503	1,465
KR - Couronne Danoise	7.467	7,453	7,445	7.438

### 3.6. *Conversion des transactions en monnaies étrangères*

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère évalués en termes de coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

### 3.7. *Immobilisations incorporelles (hors Goodwill)*

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (voir note « Dépréciation d'actifs »).

Les frais de développement sont activés lorsqu'ils répondent aux critères suivants définis par IAS 38 : faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet, intention du Groupe d'achever le projet, capacité à utiliser l'actif, probabilité d'avantages économiques futurs attendus de l'actif, disponibilité des ressources et évaluation fiable des dépenses de développement.

### 3.8. *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont activés, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'élément iront au Groupe et que son coût peut être mesuré de manière fiable. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs :

constructions et agencements.....	10 à 50 ans
installations techniques, matériels et outillages industriels..	5 à 10 ans
autres immobilisations corporelles.....	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure (voir note « Dépréciation d'actifs »).

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif cédé.

### 3.9. Contrats de location

#### 3.9.1. Location financement

Le Groupe n'a pas recouru à des contrats de location financement significatifs.

#### 3.9.2. Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés au 31 décembre 2018 comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

### 3.10. Dépréciation d'actifs

Les Goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie finie font l'objet de test de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie. Les principaux indicateurs d'un risque de perte de valeur de ces immobilisations incluent l'existence de changements significatifs dans l'environnement économique des actifs, une baisse importante dans les performances économiques attendues des actifs ou une baisse importante du chiffre d'affaires ou de la part de marché.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel il appartient est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, les UGT auxquelles le goodwill est alloué sont regroupées de telle façon que le niveau auquel le test de dépréciation est mené reflète le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne, le regroupement des UGT étant limité au secteur opérationnel. Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT identifiées par le Groupe s'apprécient au regard de chaque zone géographique, à savoir :

- France
- Europe hors France
- Autres

### 3.11. *Actifs financiers*

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs concernent principalement les rubriques ci-dessous:

§ Prêts et créances : Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur.

Il n'y a pas de titres de participation non consolidés.

### 3.12. *Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées*

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

### 3.13. *Créances clients et comptes rattachés*

Les dépréciations attachées aux créances clients sont calculées selon la méthodologie suivante :

- Créances échues depuis 6 mois provisionnées à 50% du montant H.T. ;
- Créances échues depuis 1 an provisionnées à 100% du montant H.T.

### 3.14. *Stocks*

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Les coûts comprennent une quote-part de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la vente.

### *3.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires,
- les placements financiers très liquide (OPCVM, autres produits, ...) c'est-à-dire qu'ils sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Compte tenu de la nature de ces actifs, leur juste valeur est égale à leur valeur nette comptable.

### *3.16. Engagements envers les salariés*

Selon les lois et habitudes des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité, les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ. Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme :

- soit de versements de cotisations à des organismes indépendants (compagnies d'assurances) chargés d'effectuer le paiement de ces pensions ou indemnités ;
- soit de provisions.

En France, pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- Un taux d'actualisation,
- Une table de mortalité
- L'âge de départ à la retraite,
- Un taux de charges patronales,
- Un taux d'augmentation de salaires,
- Un taux de rotation des effectifs,

Un taux de rendement attendu des actifs de régimes (le cas échéant).

Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes. Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart



entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime et sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

### *3.17. Subvention d'investissement*

Les subventions reçues sont comptabilisées en autres produits d'exploitation lorsque le groupe s'est conformé aux conditions attachées aux subventions et qu'elles sont perçues. Ce poste comprend essentiellement les crédits d'impôt recherche. Les subventions liées à un actif amortissable sont étalées sur les exercices d'amortissement et ce proportionnellement aux amortissements. Celles liées à des actifs non amortissables sont reconnues sur les exercices qui supportent les coûts.

### *3.18. Provisions pour risques et charges*

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

Les pertes d'exploitation futures ne sont pas provisionnées.

### *3.19. Passifs financiers*

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

### *3.20. Impôts différés et impôt sur les bénéfices*

Des impôts différés sont généralement constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible dans les 5 ans, période considérée comme remplissant le critère de probabilité d'utilisation supérieure à 50%.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date d'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode du report variable.

L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé en résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global à l'origine.

Au 31 décembre 2018, compte tenu des échéances prévues d'utilisation des déficits fiscaux de Drone Volt France les déficits ont été activés au taux d'impôt sur les sociétés de 25%.

### 3.21. Reconnaissance du revenu

Le Groupe effectue des prestations de services et des ventes dont la reconnaissance en termes de chiffre d'affaires repose sur la facturation. Les prestations à facturer sont évaluées au prix de vente et représentent la part du chiffre d'affaires non encore facturée selon le degré d'avancement de la prestation. Parallèlement lorsque la prestation au client excède le revenu reconnu à l'avancement de la prestation, cet excédent est retraité en produit constaté d'avance.

Les ventes de marchandises ou de produits facturés mais non encore livrés sont retraités en produits constatés d'avance.

## 4. Evolution du périmètre de consolidation depuis le 31 décembre 2017

Il n'y a pas eu d'évolution de périmètre depuis le 31 décembre 2017.

## 5. Analyse du compte de résultat consolidé

### 5.1. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

#### 5.1.1. Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité par nature

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2018 s'élève à 7,4 millions d'euros contre 7,8 millions d'euros l'année précédente. Il s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation	% de variation
Ventes de Drone	6.631	7.270	-639	-9%
Ventes de services	0.790	0.504	286	58%
Autres revenus	ns	ns	ns	ns
Chiffre d'affaires Groupe	7.421	7.778	-357	-5%

### 5.1.2. *Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité par zone géographique*

Le chiffre d'affaires consolidé par zone géographique du Groupe au 31 décembre 2018 s'analyse de la façon suivante :

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	31/12/2018	31/12/2017	Variation	% Variation
France	3 073	3 973	-900	-23%
Europe (hors France)	3 606	3 266	340	10%
Autres	742	539	203	38%
<b>Total Chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>7421</b>	<b>7778</b>	<b>-357</b>	<b>-5%</b>

## 5.2. *Charges de personnel*

Les charges de personnel du Groupe au 31 décembre 2018 s'élèvent à 1.937 milliers d'euros. Elles s'analysent de la façon suivante :

Charges de personnel	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements	1 455	1 635
Charges Sociales	429	403
<b>Total charges de personnel</b>	<b>1884</b>	<b>2038</b>

Les charges sociales intègrent la déduction au titre du CICE applicable en France.

L'effectif à fin décembre 2018 du groupe s'établit à 57 personnes contre 49 au 31 décembre 2017.

### 5.3. Charges externes

Les charges externes du Groupe au 31 décembre 2018 s'élèvent à 2.758 milliers d'euros. Elles s'analysent de la façon suivante :

Autres achats et charges externes	31/12/2018	31/12/2017
Sous traitance	135	269
Locations immobilières et mobilières	359	250
Entretiens et réparations	106	163
Primes d'assurance	107	60
Personnels extérieurs	43	46
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires, frais de bureaux	936	1 243
Déplacements, missions et réceptions	461	321
Publicité, publications, relations publiques	425	517
Frais postaux et de télécommunications	136	71
Autres	51	17
<b>Total autres achats et charges externes</b>	<b>2 758</b>	<b>2 958</b>

### 5.4. Dotations aux provisions

Dotations aux provisions pour dépréciations	31/12/2018	21/12/2017
Dotations nettes aux provisions sur stocks	-8	24
Dotations nettes aux provisions sur créances clients	9	67
<b>Total dotations aux provisions</b>	<b>1</b>	<b>91</b>

### 5.5. Autres produits et charges d'exploitation

Autres produits et charges d'exploitation	31/12/2018	31/12/2017
Subventions d'exploitation	22	34
Autres produits	6	40
Subvention d'exploitation Coface		0
Jetons de présence	-80	-60
Autres charges dont licences	-170	-87
<b>Total autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>-224</b>	<b>-73</b>

## 5.6. *Autres produits et charges opérationnels*

Autres produits et charges opérationnels	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres	-34	-15
<b>Total Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>-34</b>	<b>-15</b>

## 5.7. *Impôts sur le résultat*

Impôt sur le résultat	31/12/2018	31/12/2017
Impôts dus sur les bénéfices	0	0
Déficits activés au cours de la période	1 149	1 127
Impôt sur les frais imputés sur la prime d'émission	-138	-251
Autres Incidences de la variation des impôts différés	-213	-11
Incidence de la variation du taux d'impôt sur les sociétés en France	-231	0
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>567</b>	<b>865</b>

## 5.8. *Preuve d'impôt*

PREUVE DE L'IMPOT - milliers d'euros	31/12/2018
Résultat consolidé après impôt	-2 707
Résultat des sociétés mises en équivalence	0
<b>Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées</b>	<b>-2 707</b>
Impôt exigible comptabilisé	0
Impôt différé comptabilisé	-567
Impôt différé distribution	0
<b>Impôt réel</b>	<b>-567</b>
Impôt différé changement de taux au résultat	0
<b>Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>-3 274</b>
<b>IMPOT THEORIQUE GROUPE (28%)</b>	<b>-917</b>
<b>ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL</b>	<b>350</b>
<b>JUSTIFICATION DE L'ECART</b>	<b>-350</b>
Différence permanente au titre du CICE	-8
Autres différences permanentes	20
Différence de taux d'impôt sur les sociétés filiales étrangères	-93
Différence liée au taux d'impôt sur les sociétés France utilisé pour l'activation des déficits (25%) compte tenu de leur échéance prévue	-309
Autres différences	41

## 6. Analyse de la situation financière consolidée

### 6.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Valeur brute des Goodwill	152			152
Amortissements / dépréciations				
<b>Valeurs nettes des Goodwill</b>	<b>152</b>			<b>152</b>

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>152</b>					<b>152</b>
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	1 997	633			-455	2 175
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	247		2		127	372
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)					455	455
Immobilisations incorporelles en cours	127	2 021			-127	2 021
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>2 371</b>	<b>2 654</b>	<b>2</b>			<b>5 023</b>

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
<b>Ecarts d'acquisition</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	173	372			-7	538
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	54	72				126
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)		22			7	29
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>227</b>	<b>466</b>				<b>693</b>

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>152</b>					<b>152</b>
Frais de recherche et développement	1 824	261			-448	1 637
Brevets et marques (dont la marque Aerialtronics issue du PPA)	193	-72	2		127	246
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles (dont la technologie issue du PPA de Aerialtronics)		-22			448	426
Immobilisations incorporelles en cours	127	2 021			-127	2 021
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
<b>Valeurs nettes</b>	<b>2 143</b>	<b>2 187</b>	<b>2</b>			<b>4 328</b>

## 6.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	207	721				817
Autres immobilisations corporelles	515		224			447
Autres immobilisations corporelles financées par crédit bail						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>Valeurs brutes</b>	<b>722</b>	<b>721</b>	<b>224</b>			<b>1 264</b>

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	61	160	62			159
Autres immobilisations corporelles	87	40				127
Autres immobilisations corporelles financées par crédit bail						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>148</b>	<b>200</b>	<b>62</b>			<b>286</b>

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	146	561	-62			769
Autres immobilisations corporelles	428	-40	224			164
Autres immobilisations corporelles financées par crédit bail						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Valeurs nettes</b>	<b>575</b>	<b>521</b>	<b>162</b>			<b>978</b>

### 6.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes - en milliers d'euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Dépôts et cautionnement	125		14		111
Autres immobilisations financières	30				30
Créances rattachées à des participations					
<b>Valeurs brutes</b>	<b>155</b>		<b>14</b>		<b>141</b>

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Créances rattachées à des participations					
<b>Provisions</b>					

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts	125		14		111
Autres immobilisations financières	30				30
Créances rattachées à des participations					
<b>Valeurs nettes</b>	<b>155</b>		<b>14</b>		<b>141</b>



## 6.4. Actifs d'impôts non courants

Autres actifs non courants et actifs d'impôts non courants en milliers d'euros	Montant brut	
	31/12/2018	31/12/2017
Actifs d'impôt différé sur les déficits	3 227	2 292
Impôt différé passif sur le retraitement d'homogénéité des dépenses de développement activées	-251	-45
Autres actifs d'impôt différé net sur les différences temporaires et retraitements	36	64
Autres actifs d'impôts non courants	0	19
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 012</b>	<b>2 330</b>

## 6.5. Stocks

Stocks en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
	Valeur brute	1 580
Dépréciation	-83	-86
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>1 497</b>	<b>1 373</b>

## 6.6. Clients

Clients et comptes rattachés en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
	Valeur brute	1 228
Europe (hors France)	-60	-93
<b>Total Chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>1168</b>	<b>824</b>

## 6.7. *Autres actifs courants*

<b>Autres actifs courants</b>		
<b>en milliers d'euros</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Avances et acomptes reçus	0	6
Créances fiscales (CIR, CICE, TVA)	582	350
Charges constatées d'avance	197	144
Autres	39	280
<b>Autres actifs courants</b>	<b>818</b>	<b>780</b>

## 6.8. *Trésorerie*

<b>TRESORERIE NETTE - en milliers d'euros</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	739	2 939
<b>Trésorerie active</b>	<b>739</b>	<b>2 939</b>
Concours bancaires (trésorerie passive)	20	21
<b>Trésorerie passive</b>	<b>20</b>	<b>21</b>
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>719</b>	<b>2 917</b>

## 6.9. *Dettes financières*

<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>Augm.</b>	<b>Dim.</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Partie non courante</b>	<b>Partie courante</b>
Emprunts obligataires convertibles	564	2 898	2 050	1 412	800	612
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 308	0	215	1 093	793	301
Autres emprunts	0	300	75	225		225
Comptes courants associés	620	115	348	386		386
Avances remboursables	149	60	93	116	116	
Concours bancaires courants	21		1	20		20
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>2 662</b>	<b>3 372</b>	<b>2 782</b>	<b>3 252</b>	<b>1 709</b>	<b>1 544</b>

Les dettes financières auprès des établissements de crédits sont des emprunts à taux fixes dont les échéances sont de 1 à 6 années selon les emprunts. Le groupe n'est pas exposé à des risques de taux.

L'assemblée générale du 5 janvier 2016 a approuvé la mise en place d'une ligne de financement par l'intermédiaire d'OCABSA (obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions). Des bons de souscription d'OCABSA ont été émis gratuitement en faveur d'un bénéficiaire unique, la société YA Global Master SPV LTD, un fonds d'investissement géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global, LP.

Cette ligne de financement d'un montant maximum de 5.000.000 € résulte de l'émission d'un nombre maximum de 500 OCA émise à l'initiative de Drone Volt France par tranche de 25 OCA de 10.000 € de valeur nominale soit 250.000 €

Les OCA sont émises au pair soit 10.000 € par OCA. Elles ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. A l'échéance, en cas de non conversion, les OCA font l'objet d'un remboursement. Elles sont rémunérées au taux de 4% par an. Chaque OCA donne droit à un nombre d'actions qui est fonction du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action DRONE VOLT (tel que publié par Bloomberg) sur les dix (10) jours de bourse précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée après application d'une décote de 8%.

Les OCA sont assorties de Bons de souscription d'action (BSA). Le nombre de BSA attachés aux OCA est déterminé lors de chaque émission des OCA en fonction du prix d'exercice. Ce dernier est égal à 115 % du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action DRONE VOLT (tel que publié par Bloomberg) sur les dix (10) jours de bourse précédant la demande d'exercice des Bons d'Emission ayant conduit à l'émission des OCABSA desquelles les BSA sont détachés. Les BSA sont exerçables dans un délai de 36 mois à compter de leur émission.

Au 31 décembre 2018 :

- 25 tranches d'OCABSA, soit 400 OCA, ont été émises et 60 n'ont pas été converties au 31/12/2018 ;
- 5.450.496 BSA ont été attribués. 1.140.564 en 2016, 1.934.133 en 2017 et 2.375.799 en 2018. Chaque BSA donne droit à 1 action.

L'assemblée générale du 27 avril 2018 a approuvé la mise en place d'une ligne de financement par l'intermédiaire d'OCABSA (obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions). Des bons de souscription d'OCABSA ont été émis gratuitement en faveur d'un bénéficiaire unique, la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES.

Cette ligne de financement d'un montant maximum de 8.000.000 € résulte de l'émission d'un nombre maximum de 800 OCA émise à l'initiative de Drone Volt France par tranche de 80 OCA de 10.000 € de valeur nominale soit 800.000 €

Les OCA sont émises à 93% de leur valeur nominale soit une prime d'émission de 3.000 € par OCA. Elles ont une maturité de 5 années à compter de leur émission. A l'échéance, en cas de non conversion, les OCA font l'objet d'un remboursement. Elles sont rémunérées au taux de 2% par an. Chaque OCA donne droit à un nombre d'actions qui sera égal à 100% de la moyenne de n'importe quel prix moyen pondéré par les volumes sur trois jours, tel que publié par Bloomberg, au cours d'une période de 20 jours précédents la demande de conversion des OCA concernés.

Les OCA sont assorties de Bons de souscription d'action (BSA). 160.000 BA sont attachés à chaque tranche d'OCA émises (80 OCA). 1 BSA donnant droit de souscrire à 1 action ordinaire de DRONE VOLT.

Le prix d'exercice des BSA est égal au prix moyen pondéré par les volumes au cours des trente jours qui précèdent la date d'émission de la tranche à laquelle sont attachés les BSA concernés, augmenté d'une prime de 20%. Ils sont exerçables durant une période de 3 ans à compter de leur émission.

Au 31 décembre 2018 :

- 2 tranches d'OCABSA, soit 160 OCA, ont été émises et 80 n'ont pas été converties au 31/12/2018 ;
- 320.000 BSA ont été attribués. en 2018. Chaque BSA donne droit à 1 action.

## 6.10. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31/12/2017	Augm.	Diminutions		31/12/2018	Partie non courante	Partie courante
			Reprise utilisée	Reprise non utilisée			
Provisions pour risques	122			81	41		41
Provisions pour indemnités de départs à la retraite	10			1	9	9	
Autres Provisions pour charges							
Provisions pour passif d'impôt différé							
<b>Total</b>	<b>132</b>			<b>82</b>	<b>50</b>	<b>9</b>	<b>41</b>

## 6.11. Autres passifs courants

Autres passifs courants - En milliers d'euros	Montant brut	
	31/12/2018	31/12/2017
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	81	35
Dettes fiscales et sociales	870	529
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	82	133
Produits constatés d'avance	0	0
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>1 032</b>	<b>697</b>

## 6.12. Impôts différés

IMPÔTS DIFFERES	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Impôts différés actifs sur les déficits	3 203	2 310	893
Impôts différés actifs sur les indemnités de départs à la retraite	3	3	0
Impôts différés actifs sur le coût d'acquisition des titres	0	0	0
Impôts différés actifs sur les retraitements d'homogénéité	-251	-45	-206
Impôts différés actifs sur les différences temporaires	57	62	-5
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>3 012</b>	<b>2 330</b>	<b>682</b>
Impôts différés passifs sur provisions fiscales	0	0	0
Impôts différés passifs sur les retraitements d'homogénéité	0	0	0
Impôts différés passifs sur les écarts d'évaluation	0	0	0
Impôts différés passifs sur les actifs financés par crédit bail	0	0	0
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 7. Engagements hors bilan

Le Groupe n'a donné ou reçu aucun engagement significatif au 31 décembre 2018

## 8. Parties liées

### 8.1. Rémunération des dirigeants

Le Président du Conseil d'Administration a perçu une rémunération de 176.401 € Il ne bénéficie pas d'engagement donnée par le Groupe ni de paiement en actions.

### 8.2. Prêts et autres transactions avec les principaux dirigeants

Il n'y pas eu de prêts ou de transactions avec les principaux dirigeants de l'entreprise.

### 8.3. Transactions avec d'autres parties liées

Les parties liées concernent le management associé minoritaire de certaines sociétés filiales. Les soldes au 31 décembre 2018 sont les suivants :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2018
Autres emprunts et dettes assimilées	0 K€

## 9. Evènements post-clôture

Il a été décidé par la direction de Drone Volt de mettre en place des prêts aux filiales avec un taux d'intérêt de 10% et un plan de remboursement sur 5 ans.

## 10. Montant des honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	RSM Ouest Audit
<b>Certification des comptes</b>	35 K€
<b>Services autres que la certification des comptes (SACC)</b>	-
<b>Total</b>	<b>35 K€</b>